

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 12

Artikel: Genève : "mamans de jour" à Genève : une assistante nous écrit

Autor: Monbaron, Danièle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

Gisèle Halimi à Lausanne

La femme c'est l'avenir de l'homme (Aragon)

Telle était la conclusion de Gisèle Halimi, qui a parlé, le 31 octobre, à Lausanne, devant 700 à 800 personnes. Il valait la peine de rester debout, tout un soir — et c'était le sort de la moitié des assistantes — pour entendre parler cette avocate remarquable, qu'il n'est plus besoin de présenter.



photo Luciana Bazzanella TLM

Oppression de classe,
oppression de sexe

"Je suis née pauvre, je suis née femme"; c'est ainsi que commence Gisèle Halimi, qui a ressenti, dès l'enfance, pendant sa jeunesse, la double oppression qui pèse sur la femme.

Les grands écrivains socialistes — Marx, Engels... — situent l'origine de l'exploitation de la femme dans le capitalisme. Ce n'est qu'à moitié juste : la femme de l'ouvrier est encore plus opprimée que l'ouvrière, plus opprimée que l'ouvrier. Il y a une double oppression de la femme : par le pouvoir mâle et par le pouvoir bourgeois.

Me Halimi, qui est socialiste, fait le procès du socialisme : aucun pays, dit "socialiste", n'a réellement libéré les femmes, il n'y a pas de femmes dans les postes importants ; le pouvoir de décision est entièrement aux mains des hommes. De même, dans les partis de gauche de nos pays, les femmes n'ont pas accès au travail d'élaboration de la pensée dirigeante ; pas de femmes dans les comités directeurs — du moins en France : une femme socialiste nous dit qu'en Suisse, ce n'est pas le cas : trois places sont faites d'office aux femmes dans les comités directeurs ; sur le plan suisse, il y a 3 femmes sur 15 membres, sur le plan vaudois, 4 sur 30. — "Ces partis devraient pourtant préfigurer la société libérée pour laquelle nous nous battons. Est-ce là... sclérose des partis qui atteindrait aussi ceux de gauche ?"

En mai 1968, les femmes ont eu un grand espoir, en France. Elles se sont lancées avec enthousiasme dans la lutte, pensant qu'un changement ra-

dical se dessinait : elles se sont engagées dans les partis, dans les mouvements en révolte ; elles ont vite déchanté ; on ne les a utilisées qu'à coller des timbres et des affiches, à plier des circulaires, tandis que la rédaction des éditoriaux restait l'apanage des hommes. L'énorme succès des MLF date de cette déception.

Lutte des femmes, comment ?

"Les hommes ne doivent pas réaliser le socialisme sans nous, ni pour nous ; il ne faut pas que les hommes nous fassent cadeau de notre libération, ce serait un cadeau empoisonné : nous passerions de l'état de colonialisme à celui du néo-colonialisme."

Il faut que les femmes mènent leur lutte elles-mêmes : d'une part, en militant dans les partis, en exigeant qu'on les écoute (il faut, pour cela, qu'elles apprennent à s'exprimer), d'autre part, il faut un vaste mouvement.

Gisèle Halimi ne parle pas d'un parti politique de femmes — qui réunisse toutes les femmes : les **bourgeoises** qui sont aussi opprimées, et les **travailleuses** ; il faut une sorte de prise de conscience collective. Gisèle Halimi rappelle que les avant-gardes révolutionnaires — Marx, Engels, Mao... — étaient tous des intellectuels, issus de la classe des exploités ; ils avaient l'intelligence "théorique" de l'exploitation des travailleuses. Les bourgeois peuvent donc aussi avoir l'intelligence théorique de la condition de leurs sœurs, les ouvrières.

La libération des femmes implique un changement radical des mentalités, un déconditionnement total. Me Halimi voit une "révolution économique à dominante culturelle" et pense que les femmes seront libérées, lorsqu'on ne considérera plus comme exceptionnel qu'une femme pense, dirige, crée.

La femme et le travail

Il est essentiel que les femmes s'intègrent à la production. C'est le seul moyen, pour elles, de participer à la "vraie" vie, de participer à l'interposé.

Les femmes qui restent à la maison courent un grand danger : elles se fabriquent, en dehors du monde de la création, un monde de fantasmes, de rêves, de petits soucis ; elles se créent un langage ; elles sont dans un "contre-univers", qui n'est pas "La" vie.

En participant au monde économique, la femme prendra mieux conscience des discriminations qui la touchent, "elle sera en prise directe avec la bataille de la vie". D'où la nécessité, bien entendu, de tout un équipement social ; l'idée d'un salaire de la femme au foyer n'enthousiasme pas Gisèle Halimi qui, répondant à une question posée, a peur qu'en rémunérant la femme, on institutionnalise le

travail de la femme à la maison" et qu'on pénalise les travailleurs qui devront payer des impôts plus lourds. Mieux vaut, à son avis, consacrer des crédits aux structures collectives que sont les crèches, garderies, restaurants familiaux, jardins d'enfants...

Le droit à la contraception et à l'avortement

C'est une des revendications essentielles des femmes d'aujourd'hui. Il existe, hélas, en France, une anti-propagande effarante à propos de la contraception : on prétend que la pilule fait grossir, fait perdre les cheveux, donne le cancer... Il faut que tout cela cesse et qu'on informe intelligemment et sur une large échelle hommes et femmes des moyens contraceptifs existants.

Par ailleurs, si malgré tout, la femme est enceinte à un moment où elle ne peut avoir d'enfant, il faut qu'elle puisse obtenir une interruption de grossesse sans avoir recours à la comédie de la dépression nerveuse, ce à quoi vont la contraindre les projets de lois en discussion, en France, actuellement.

Le hasard, l'erreur, l'échec à la contraception, l'oubli, la contrainte ne peuvent être à l'origine d'une vie ; si la femme porte un enfant, il faut qu'elle l'ait voulu, désiré. Sinon, comme le dit une psychanalyste française, on participe à la "mise au monde de mammifères humains".

Le nom de la femme

Il est fondamental que la femme garde son nom. Combien de femmes — c'est l'avocate qui parle — s'effondrent, lors d'un divorce, au moment où elles réalisent qu'elles reprennent leur nom de fille : elles se sentent tout à coup nues, dépossédées ; elles avaient vécu longtemps peut-être, dans la peau d'un autre, peut-être qu'on leur arrache tout à coup.

C'est essentiel aussi pour faire disparaître la différence entre les enfants "naturels" et les enfants "légitimes".

La famille, structure oppressive de la femme

Engels le disait : "Dans la famille, l'homme est le bourgeois, et la femme est le prolétariat". L'autorité de l'homme sur la femme, des parents sur les enfants, tout ce contenu répressif doit disparaître. Il est très important, par contre, de garder le contenu affectif de la famille.

Le couple doit devenir "une unité de deux libertés". Un homme qui opprime sa femme, ne peut pas se dire libre.

Par cette révolution que les femmes doivent faire, sur tous ces plans — travail, responsabilité face à la maternité, lois, famille — elles contribueront à libérer l'humanité.

Gisèle Halimi, même si l'on ne partage pas toutes ses convictions, nous donne courage, dans notre lutte.

Merci, Gisèle Halimi. Nous nous réjouissons de lire votre livre, qui va bientôt sortir de presse.

Simone Chapuis-Bischof

* Il y a 50 ans que vous le répétez, Maître Antoinette Quinche !

GENÈVE «Mamans de jour» à Genève

Une assistante nous écrit

Lectrice depuis de nombreuses années de Femmes Suisses, l'article sur les «Mamans de jour», du mois de novembre, a retenu mon attention. A Genève, il existe environ 800 familles nourricières qui gardent un, deux, voire trois enfants en pension.

Ces familles sont en possession d'une autorisation délivrée et signée par un des membres de la direction du Service de protection de la jeunesse.

Nous sommes six assistantes sociales (quatre à plein temps, et deux à mi-temps) dont l'activité consiste à évaluer et suivre les familles nourricières accueillant à la journée, à la semaine et, plus rarement, au mois, des bébés préscolaires, voire petits scolaires en dehors des heures d'école, et quelquefois des enfants plus grands et même des adolescents.

Nous avons organisé plusieurs séances d'information et des groupes de discussion pour les parents nourriciers. Ces groupes se réunissent le soir, la participation est facultative et, hélas, peu de familles, proportionnellement, les fréquentent.

Notre groupe de placements familiaux et institutionnels est rattaché au Service de protection de la jeunesse (16, rue des Sources), il fonctionne depuis 1964 afin d'appliquer de manière sociale la loi genevoise «sur les garanties que doivent présenter les personnes s'occupant de mineurs hors du foyer familial» (Loi du 13 décembre 1963).

Tout parent désirant placer son enfant peut venir nous consulter soit en ville, soit lors de nos permanences dans divers centres sociaux périphériques. Danièle Monbaron assistante sociale 14, route de Florissant Genève



Une 14e députée !

Par suite de l'élection au Conseil d'Etat de MM. Jean Babel et Guy Fontanet, démocrates-chrétiens, Mme Jacqueline Gillet est entrée au Grand Conseil genevois. Elle vient donc rejoindre les 13 députées dont nous avons publié les photos le mois dernier sur les bancs du Grand Conseil.

Nouvelle présidente à l'ASID

La section de Genève de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) a tenu jeudi 8 novembre 1973, une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle ses membres ont élu comme présidente Mme Marjorie Duvillard, personnalité très connue aussi bien dans la cité que dans les milieux internationaux.

A l'heure où les infirmières désirent

sincèrement revaloriser leur profession, ce choix semble particulièrement heureux. En effet, leur nouvelle présidente a des dons exceptionnels et une expérience professionnelle très riche, qui lui permettront de travailler avec dynamisme à cette tâche si essentielle pour les infirmières, et par là pour la santé publique de notre canton.

Election du comité à l'AGDF

L'Association genevoise pour les droits de la femme a élu, le 15 novembre, son comité pour 1973-1975.

Elle a réélu, à la présidence, Mme Marie-Jeanne Mercier et 10 membres sortants : Mmes Renée Bonadelly, Nelly Haller, Emma Kammacher, Colette Lambossy, Marie-Renée Manas-

sewitsch, Simone-M. Martin, Madeleine Morand, Marcelle Prince, Jeanette Schneider et Andrée Trivelletti. Elle a accueilli quatre nouveaux membres au sein de son comité : Mmes Christiane Auckenthaler, Barbara Burki, Gilberte Muller et Cécile Ringenberg.

Auto-gestion de notre santé

Un succès pour le Mouvement de libération de la femme de Genève : la salle de la Maison des Jeunes était comble, le 24 octobre, pour entendre deux jeunes Américaines parler de leur «self-help clinic», c'est-à-dire, approximativement «l'auto-gestion de notre santé». A l'entrée, deux brochures du MLF genevois : «L'examen gynécologique» et «Contraception et avortement», très bien faites, surtout la première. Nous en reparlerons.

Une très grande majorité de jeunes femmes, quelques hommes, étaient donc venus dans l'espoir de découvrir une nouvelle méthode permettant d'être responsables de leur santé et de leur corps. A voir le nombre de départs au cours de la soirée, le public a dû être déçu. Peut-être parce que les jeunes Américaines, sous des dehors très décontractés, menaient leur «show» tambour battant, ne se laissant interrompre que lorsqu'elles le voulaient bien. Peut-être aussi parce que ce qu'elles apportaient avec beaucoup — trop — d'autorité, n'était pas très riche. Du moins est-ce mon opinion.

Après un historique de leur expérience, née il y a douze ans lorsque l'avortement était encore illégal aux

Etats-Unis, elles ont alors raconté comment des femmes ont alors créé un centre de renseignements et d'informations. Pas un centre d'avortement, car celles-ci en craignaient les risques médicaux ; à la grande surprise des organisatrices...

Leurs titres de gloires ? Avoir équipé un speculum d'un jeu de miroirs pour que toute femme connaisse son propre corps. Le partage de cette expérience constitue la base des «self-help groups». Propager la méthode d'interruption de grossesse Karman, moins traumatisante, sans — ou presque — dilatation. Pratiquer, chaque fois, l'extraction des règles par aspiration. Enfin, avoir été arrêtées et condamnées pour exercice illégal de la médecine, notamment pour avoir posé des diaphragmes et donné des pilules anti-conceptionnelles.

Et c'est là que ces jeunes femmes nous posent une question importante : dans quelle mesure est-il normal qu'un médecin intervienne dans des décisions et des actes d'engagement que la femme ? Dans quelle mesure est-il normal que des femmes non médecins s'attribuent des actes traditionnellement médicaux et pour quelles conséquences ?

M. C.

Les élections communales vaudoises (premiers commentaires)

Les 10 et 11 novembre derniers, les citoyens et citoyennes vaudois élisent leurs autorités communales.

Sur les 385 communes, 120 «grandes» communes ont un parlement communal — assemblée législative élue — autrement dit doivent choisir des représentants appelés «conseillers communaux». (Rappelons que ce sont les conseillers «municipaux» de Genève et dans les trois autres cantons romands, les conseillers «généralistes».)

Nous avions fait, il y a quatre ans, une enquête pour connaître les nombres de candidates et d'élus dans chaque commune vaudoise, enquête parue dans ce journal. Si bien que nous pouvons établir aujourd'hui une comparaison et affirmer, avec plaisir, que les femmes vaudoises font une entrée lente mais sûre dans la vie politique de leur commune.

La proportion d'élues, dans les grandes communes, était de 5,7 % (5,7 femmes pour 100 sièges), elle est aujourd'hui de 6,5 % en tout cas (il nous manque encore quelques résultats qui ne sauraient transformer de beaucoup cette proportion).

Si l'on examine seulement les 36 communes qui, en 1969, élisaient leurs conseillers selon le système de la représentation proportionnelle, la moyenne était de 8,5 % ; elle est aujourd'hui, pour ces mêmes communes, de 9,5 %. (Pourquoi ces moyennes plus

élevées ? Eh bien ! il s'agit des plus grandes parmi les «grandes» communes et la grande ville est certainement favorable à l'intégration de la femme dans la vie politique ; par ailleurs, ce système d'élection est certainement plus propice aux candidates que le système majoritaire.)

Ces résultats sont particulièrement réjouissants et montrent que nous suivons une évolution différente de celle qui a été observée dans les autres pays : les femmes y avaient manifesté une flamme d'intérêt pour la vie politique lorsqu'on leur a reconnu le droit d'élire et d'être élue, flamme vite éteinte puisque le nombre des femmes dans certains organes législatifs et exécutifs étrangers a diminué. Cela tendrait-il à nos traditions démocratiques anciennes et à la vitalité de notre vie communale ? On peut penser aussi que la prise de conscience des femmes de notre pays a été certes plus lente, mais peut-être plus profonde, et qu'elles se rendent compte, de plus en plus, combien leur avis est nécessaire et combien leur collaboration peut être précieuse.

(Il faut aussi, bien sûr, que les hommes en soient persuadés et ne fassent pas comme les électeurs d'une certaine commune qui, en 1969, avaient trouvé 35 candidats — dont 5 femmes — pour 30 sièges : les hommes seuls ont été élus !)

Nous avions publié, il y a quatre ans, le nom de toutes les élues, qui étaient 355. Elles sont aujourd'hui plus de 430, il est donc impossible de vous les citer toutes.

Relevons quelques résultats frappants : Avenches avait 3 conseillères en 1969, elle en a 8 cette année ; Cheseaux passe de 2 à 8 ; Gland, de 1 à 5 ; Lavey-Morcles, de 1 à 6 ; Nyon, de 10 à 17 ; Orbe, de 7 à 10 ; Prilly, de 7 à 14 ; Villeneuve, qui avait 3 conseillères, en a 7 ; Yverdon : 7 hier et 11 aujourd'hui. La présence, dans ces communes, d'une ou deux conseillères ou même d'une présidente de Conseil communal, qui ont bien rempli leur charge, a certainement facilité l'élection d'autres femmes.

Sur les 120 «grandes» communes, 37 ont le même nombre de conseillères qu'en 1969 et 22 (dont Lausanne) perdent 1 à 2 conseillères, jamais plus. Cette perte sera d'ailleurs peut-être compensée par l'autre au Conseil communal de quelques «viennets ensuite», après l'élection des municipalités (= autorité exécutive dans le canton de Vaud, appelée «Conseil administratif» à Genève, et «Conseil communal» à Fribourg, Neuchâtel et dans le Valais).

Six communes à l'Exécutif de «petites» communes.

Quant aux 265 autres communes, elles avaient à élire les 10 et 11 no-

vembre, leur autorité exécutive, puisque tous les citoyens de ces communes peuvent faire partie de l'assemblée législative. En 1969, 4 communes avaient élu une femme dans leur municipalité, dont Mme Käthy Hochuli, de Bellierve, décédée peu après dans un horrible accident ; en 1973, 6 communes — peut-être plus, nous n'avons pas encore tous les résultats ! — ont fait confiance à une femme.

Voici les noms de nos 6 «municipales» (les trois anciennes d'abord, les trois nouvelles ensuite) : Mme Odette ACHARD, de Perroy (district de Rolle), Mme Josette COURVOISIER, de Com-

bremont-le-Grand (Payerne), Mme Geneviève LAMBERT, de Coinsins (Nyon), Mme Rose-Marie COULLEREY, de Bremblens (Morges), Mme Germaine DUC, de Villars-Bramard (Payerne), et Mme Lydia MORATTEL, de Rossens (Payerne). Nous leur adressons des messages tout particuliers et nos vives félicitations.

Nous réitérons sur ces élections vaudoises dans un prochain numéro : il sera intéressant d'analyser les proportions de candidates et de les comparer aux pourcentages d'élus.

S. Chapuis-Bischof